

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES



Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le jeudi 17 novembre 2011 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 17 h 23 et vérifie le quorum.

Les sujets à considérer sont les suivants:

1. Ouverture de la session
2. Soumission sur invitation – Construction du puits P-2A du secteur Les Buissons
3. Mandat laboratoire Groupe Qualitas inc. – Suivi qualité des matériaux
4. Offre de services – Génivar inc.
5. Période de questions
6. Fermeture de la session

2011-11-280  
5601

**SOUSSION SUR INVITATION – CONSTRUCTION DU PUIITS P-2A  
DU SECTEUR LES BUISSONS**

**CONSIDÉRANT**

les soumissions sur invitation, reçues pour la construction du puits P-2A du secteur Les Buissons;

**CONSIDÉRANT QUE**

le plus bas soumissionnaire conforme est Samson & Frères inc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Samson & Frères inc. pour la construction du puits P-2A du secteur Les Buissons, au coût de 95 024,84 \$, taxes incluses.

Ces travaux font partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

2011-11-281  
5601

**MANDAT LABORATOIRE GROUPE QUALITAS INC.- SUIVI  
QUALITÉ DES MATÉRIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Pointe-aux-Outardes procédera aux travaux de remplacement de l'aqueduc sur le chemin Principal, soit de



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

l'école au centre des loisirs;

**CONSIDÉRANT QU'**

un suivi de la qualité des matériaux de remblai et de la compaction doit être fait lors des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Groupe Qualitas inc. peut réaliser le suivi des travaux sur demande.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et résolu à l'unanimité, de mandater le Groupe Qualitas inc. pour réaliser le suivi sur demande, de la qualité des matériaux de remblai et de la compaction lors des travaux de remplacement de l'aqueduc sur le chemin Principal, soit de l'école au centre des loisirs pour un montant approximatif de 3 000 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant des travaux soit pris à même le surplus accumulé.

2011-11-282  
5602

**OFFRE DE SERVICES – GÉNIVAR INC.**

**CONSIDÉRANT**

l'offre de services de Génivar inc. pour la délimitation et la caractérisation du milieu humide sur les lots 46-P et 47-P, situés près de la Route 138 touchant une superficie de 25 160,4 m<sup>2</sup>.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de Génivar inc. en date du 17 novembre 2011, pour la délimitation et la caractérisation du milieu humide sur les lots 46-P et 47-P, situés près de la Route 138 touchant une superficie de 25 160,4 m<sup>2</sup> et ce, au montant de 1 990 \$, plus taxes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2011-11-283  
5602

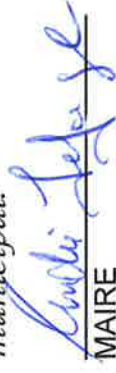
**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par la conseiller, Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 17 h 38.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECURITAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE